

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2022**

**N° 2022-005**

**Finances – Ligne de trésorerie 2022 – Choix de  
l'organisme prêteur – Approbation et autorisation de  
signer ;**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 31 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Joël GIRARD, Isabelle BRIARD, Valérie LABOUACHRA, Éric DODET, Jean-Marc MASSE, Raymond DOUARE, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Bruno GUITTARD, Jean-Luc FOURNIER, Christiane BRESSION.

En exercice : 21  
Présents : 16  
Votants : 20

**Excusés :**

Carl LEQUERTIER, Christine ADRIAN, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Sébastien GALERON.

**Pouvoirs :**

Carl LEQUERTIER à Isabelle BRIARD  
Christine ADRIAN à Marie-Françoise QUERE  
Florence MARQUES DA SILVA à Daniel BOCQUET  
Charline MARTINEAU à Bruno GUITTARD

**Secrétaire auxiliaire : Célia VALERO**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune a l'obligation de déposer ses fonds au Trésor Public et qu'il lui est interdit d'avoir une trésorerie négative. Or, les flux de dépenses et de recettes n'étant pas tous maîtrisables dans le temps, il est nécessaire de disposer d'un emprunt à court terme afin de pouvoir abonder la trésorerie autant que de besoin.

Il a été envisagé une ligne de trésorerie de 300 000 €. Trois établissements bancaires ont été consultés et nous ont fait les propositions suivantes :

	CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL
<b>TAUX</b>	VARIABLE € STR 0,000%	VARIABLE EUR.3 MOIS 0,000%	VARIABLE EUR.3M MOY.1MOIS 0,00000%
<b>MARGE</b>	0,90%	0.88%	0,70%
<b>FRAIS</b>	300 €	300 €	300 €
<b>COMMISSION DE NON UTILISATION</b>	0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen	NEANT	NEANT
<b>COMMISSION D'ENGAGEMENT</b>	NEANT	0.25% / an	NEANT

La proposition du Crédit Mutuel est celle pour laquelle les frais de dossier, les frais de commission de non utilisation, la commission d'engagement et la marge sont les plus faibles.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- retenir la proposition du Crédit Mutuel ;
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat avec l'organisme prêteur retenu et toutes les pièces relatives à la gestion de la ligne de trésorerie.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITE

*Pour extrait certifié conforme*

*A Saint-Ay, le*

Le Maire,

Frédéric CUIILLERIER



N°2022-005

Finances – Ligne de trésorerie 2022 – Choix de l'organisme prêteur – Approbation et

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

et autorisation de signer :

ID : 045-214502692-20220207-2022\_005-DE



Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 10.02.2022  
Et de l'affichage le 16.02.2022  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services,

Célia VALERO.

